

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE **AM** DU PERMIS DE CONDUIRE

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50cm³) et des voiturettes (quadricycle légers). L'ASSR1 ou l'ASSR2 est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la formation du brevet de sécurité routière (BSR).

Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les cours seront dispensés, en groupe de 3 élèves maximum par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec des phases théorique et pratique

Chaque élève sera équipé de :

- 1 casque et des gants homologués (ainsi que des vêtements résistants au frottement et des chaussures montantes)
- 1 gilet portant la mention « moto école »
- 1 liaison radio avec l'enseignant

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation d'une heure pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite, avec un support média tel que DVD, ainsi qu'un tableau Velléda.

La formation théorique porte sur :

- Les risques (risques spécifiques-vitesse-statistiques- vidéos d'accident-sanctions)
- Le conducteur (équipement-comportement)
- L'environnement (recherche d'indices-partage de la route-règles de circulation)
- Le véhicule (organe du scooter-entretien et contrôle)

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Vous serez guidé par votre moniteur grâce à une liaison radio, suivant l'itinéraire qu'il choisira vous apprendrez à rouler en toute sécurité.

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite :
durée min. : 30 minutes

- Mieux connaître l'élève et adapter son enseignement,
- Echanger sur le respect des règles, les thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool, drogue...)

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation :

durée min. : 2 heures

- Maîtriser son scooter à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, (équilibre - démarrage - arrêt – regard – béquillage – débéquillage – tourner – incliner – freiner – éviter)

Séquence 3 : Apports théoriques du code de la route : durée min. : 1 H 30

- La signalisation verticale et horizontale : connaître et comprendre son rôle,
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et leur rôle
- Positionnement du véhicule sur la chaussée, en ligne droite, en virage et en changement de direction
- Franchissement des intersections

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique :

durée min. : 4 heures de conduite effective

- Acquisition des connaissances et compétences
- Démarrer son cyclomoteur dans la circulation, ralentir et l'immobiliser
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers
- Adapter son allure en fonction de ses capacités, de la signalisation, de la réglementation, des situations rencontrées avec les autres usagers
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier les virages
- Choisir sa position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection

Séquence 5 : sensibilisation aux risques :

durée min. : 30 minutes

A l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise à l'élève.

Cette attestation autorise son titulaire à conduire sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

A l'issue de ce délai, l'autorisation de conduire ces véhicules sera conditionnée à la détention de la catégorie AM du permis de conduire.